



19 AOÛT 2025

CONSEIL DE SURVEILLANCE

24 JUILLET 2025

À l'ordre du jour de cette dernière séance de la mandature « 2021-2025 » (plus précisément du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025), il a été surtout question de :

- la présentation des résultats (financiers) de RTE au 30 juin 2025 (« compte semestriel »)
- la politique de financement,
- la politique d'égalité professionnelle,
- la présentation du processus de synchronisation de l'Ukraine, de la Moldavie et des Pays Baltes à la zone synchrone européenne,
- et pour finir de la rémunération des membres du directoire.

Comme lors de chaque renouvellement du directoire, la rémunération de ses membres est « questionnée, challengée », mise en débat et in-fine proposée pour la durée du mandat.

Cette proposition émanant du Conseil de Surveillance est ensuite soumise au ministre de l'Économie et des Finances pour approbation.

ET ALORS ?

Le ministre a approuvé la nouvelle rémunération des membres du directoire qui s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2026.

En tant qu'administrateurs, membre du Conseil de Surveillance de RTE, nous avons eu le droit à un dossier établi par la DRH pour justifier une augmentation « marquante » de la rémunération des membres du Directoire et nous convaincre de l'adopter. Entre arguments juridiques, inter comparaison avec d'autres « patrons » et **demandes de RECONNAISSANCES** en lien avec l'engagement, la responsabilité assumée, les résultats obtenus et le travail effectué, **le dossier remis a été très REVENDICATIF !**

En complément de cette argumentaire appuyé, nous avons eu le droit à **un argumentaire en lien avec l'inflation, sans chercher à la minimiser contrairement à ce que la direction fait lorsqu'il s'agit des augmentations des salariés** en se référant au taux d'inflation hors parts énergies, dans le cadre des « Négociations Annuelles Obligatoires ».

Vu qu'il est prévu que ses rémunérations n'évoluent pas durant le mandat (sauf cas exceptionnel...), l'inflation prévisionnel entre 2025 et 2030 a été aussi « convoquée » à la table des « négociations » !

In-fine, le Conseil de Surveillance **a modéré les ambitions du nouveau Directoire pour aboutir malgré tout à une belle revalorisation salariale** qui a été proposé au ministre.

Ce que nous pouvons retenir de cet épisode :

Il faut être revendicatif

Les salariés sont engagés, endossent de plus en plus de responsabilité, obtiennent des résultats et effectuent un travail,



dans des conditions de plus en plus complexes, parfois stressantes, dures, dans le froid ou sous la canicule... qui créent la Valeur Ajoutée qui profite essentiellement aux actionnaires. **Une réelle reconnaissance, qui ne soit pas limitée à quelques-uns est donc un impératif.**

Les salariés ont le droit à un « référentiel » spécifique en matière d'inflation, afin de minimiser les perspectives d'augmentations. **Cette distorsion par rapport à la « gestion » et l'appréciation de l'augmentation salariale des membres du directoire est anormale.**

La revendication, portée par la CGT, pour gagner à la rentrée une revalorisation de 9% de la grille des salaires est d'autant plus d'actualité et « en ligne » avec la revalorisation salariale accordée pour les membres du directoire !

Ces constats ont conduit les administrateurs CGT à ne pas approuver les augmentations proposées, **mais à espérer que les salariés soient mieux récompensés et traités !**

Ce qui est possible pour les membres du directoire (reconnaissance, prise en compte de l'inflation sans « abattement... ») **doit l'être d'autant plus pour les salariés qui ont des rémunérations moindres** et qui œuvrent de plus dans des conditions de travail tout aussi difficile, voire beaucoup plus pour ceux qui sont soumis aux intempéries, aux canicules, aux stress...

Vous découvrirez les augmentations accordées à partir de 2026 dans les publications officielles et publiques, telle le « Rapport sur le gouvernement d'entreprise de RTE ».

Le « secret des affaires », une « confidentialité extrême » entoure le sujet de la rémunération des patrons. À ce jour, les nouveaux montants du salaire des 5 membres du directoire doivent rester « confidentiels ». RTE souhaite éclairer les débats et afficher de la transparence dans sa gestion, dans ses travaux et communications. *Ceux qui imposent que tout soit confidentiel à RTE, rompent peut-être ce silence provisoire ?*

Pour mémoire, nous vous rappelons que les membres du directoire ont été augmentés de :

5% au 1^{er} janvier 2021, Puis de 9% début 2023 Et seront augmentés de X% au 1^{er} janvier 2026

Au 1^{er} janvier 2020, la rémunération de Xavier PIECHACZYK était de : **264 230 €** (part fixe + part variable)

Au 1^{er} janvier 2025, elle est de : **400 575 €** (part fixe + part variable), soit **+51,6%...**

Vous allez sans doute trouver que cette augmentation est **astronomique**. L'inflation est largement « battue », **la reconnaissance est exceptionnelle !**

En comparant de la sorte, avec des montants bien réels, nous utilisons **la même méthode que la direction** de l'entreprise lorsqu'elle nous explique que les salariés ont été largement augmentés et n'ont pas à se plaindre (en **mélangeant tout** reconnaissance, augmentation individuelle, ancienneté, « hausse » très mesurée du SNB, changement d'emploi). **CECI EST INJUSTE... ET « ÉNERVANT » !**

Pour ne pas tomber dans ce travers de la direction, que nous contestons, et être transparent, les données du rapport sur le gouvernement d'entreprise (édition 2021) permettent d'afficher une vision différente de l'augmentation du Président du directoire.

À sa nomination comme Président du directoire, le 1^{er} septembre 2020, la rémunération de Xavier PIECHACZYK est passée à 250 000 € de salaire fixe + 100 000 € maximum de part variable.

En faisant abstraction de son « changement de poste », le différentiel par rapport au 1^{er} janvier 2025 (400 575 €) est moindre. **14,5%** d'augmentation en à peine 5 ans (**soit plus de 10 000€ par an**)... revalorisation salariale plus que correcte.

BELLE FIN D'ÉTÉ À TOUTES ET À TOUS.

**VOS ADMINISTRATEURS
SALARIÉS CGT**

Christophe AIME
Laurence HOLDERLE

